

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Version provisoire / juin 2023



SOMMAIRE

AMBITION 1 : ORGANISER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU LIMOUXIN DANS LE RESPECT DE SES IDENTITES, DE SES SPECIFICITES ET DE SA QUALITE DE VIE.....8

- ORIENTATION 1 – Constituer une armature territoriale et assurer une complémentarité entre ses composantes.....9
- ORIENTATION 2 – Conforter la dynamique démographique tout en modérant la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.....12
- ORIENTATION 3 – Développer une offre d'habitat diversifiée favorisant le maintien, l'accueil de population et répondant aux multiples besoins du territoire.....13
- ORIENTATION 4 – Améliorer et compléter le niveau et l'offre en équipements et services à la population.....15
- ORIENTATION 5 – Conforter l'offre commerciale et artisanale en place et la développer sans déstabiliser l'existant.....17
- ORIENTATION 6 – Améliorer l'accessibilité globale du territoire et ses mobilités internes.....19

AMBITION 2 : S'APPUYER SUR LES RESSOURCES ET POTENTIALITES EN PRESENCE POUR CONFORTER L'ATTRACTIVITE DU LIMOUXIN.....22

- ORIENTATION 7 – Créer les conditions pour faire émerger un tourisme « 4 saisons »23
- ORIENTATION 8 – Optimiser le potentiel économique pour des activités mettant en valeur les ressources du territoire.....24
- ORIENTATION 9 – Assurer un avenir à l'agriculture du Limouxin dans sa diversité.....25
- ORIENTATION 10 – Structurer et développer la filière forestière en Limouxin.....26
- ORIENTATION 11 – Permettre la production des énergies renouvelables tout en valorisant à l'échelle communautaire les ressources naturelles.....27
- ORIENTATION 12 – Favoriser l'accessibilité numérique à destination des entreprises, des touristes, des administrations et des habitants et réduire progressivement les zones blanches.....28

AMBITION 3 : FAIRE DES SENSIBILITES ET DES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGERES ET PATRIMONIALES DU LIMOUXIN UN ELEMENT FEDERATEUR DU PROJET.....30

- ORIENTATION 13 – Préserver et valoriser le patrimoine du Limouxin : petits et grands paysages, patrimoine végétal, les sites urbains et patrimoniaux emblématiques.....31
- ORIENTATION 14 – Accompagner qualitativement les évolutions des formes urbaines et architecturales, des espaces et des paysages ruraux et montagnards.....33
- ORIENTATION 15 – Favoriser l'émergence d'une urbanisation et de constructions plus performantes sur le plan énergétique dans un souci d'intégration avec l'existant.34
- ORIENTATION 16 – Préserver les continuités écologiques du Limouxin.....35
- ORIENTATION 17 – Prendre en compte les risques de toute nature.....36
- ORIENTATION 18 – Assurer la préservation et la sécurisation de la ressource en eau.....37

PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un véritable projet de développement territorial. Il constitue l'essence même du PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Il est l'expression d'un projet politique mûri et expose de manière simple et concise une vision globale, durable et stratégique du développement territorial du Limouxin pour les 15 années à venir.

Le Limouxin étant un pilier du grand territoire de la Haute-Vallée, ce projet assume une cohérence avec celui développé dans le cadre du PLUi voisin de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises.

Le PADD est établi en respect des principes énoncés par l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme et son contenu est encadré par l'article L.151-5 du code de l'Urbanisme énoncé en suivant :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Le PADD est l'expression du projet politique des élus de la Communauté de Communes du Limouxin pour le développement du territoire. Il s'attache à répondre tout particulièrement aux besoins et enjeux mis en avant dans le diagnostic territorial (cf. cahiers 1, 2, 3, 4 du rapport de présentation).

Il est élaboré dans le respect des principes du développement durable, à savoir en répondant aux besoins présents du territoire, et de sa population, sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

La mise en œuvre des orientations est ensuite assurée au niveau des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et du règlement, élaborés en cohérence avec le PADD.

Ce PADD a été co-construit avec les communes et la population en s'appuyant sur des ateliers thématiques et territoriaux, des réunions publiques, complétés par la démarche de « ComcomTour » organisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude (DDTM 11).

Tout au long d'un parcours à travers les paysages du Limouxin, le « ComcomTour » s'est traduit par le partage collectif d'une vision porteuse autour des grandes valeurs de qualité et d'identité qui forgent ce territoire et qui en dessinent les paysages d'aujourd'hui et de demain. Cela a permis de réunir les élus, les personnes publiques associées, les structures ressources et associations locales autour des grands enjeux du territoire, faisant ainsi émerger les orientations générales.

Les différents comités de pilotages, conférence intercommunale des Maires, conseils communautaires et conseils municipaux ont également été l'occasion pour l'ensemble des élus de préparer, débattre et élaborer les orientations du présent document.

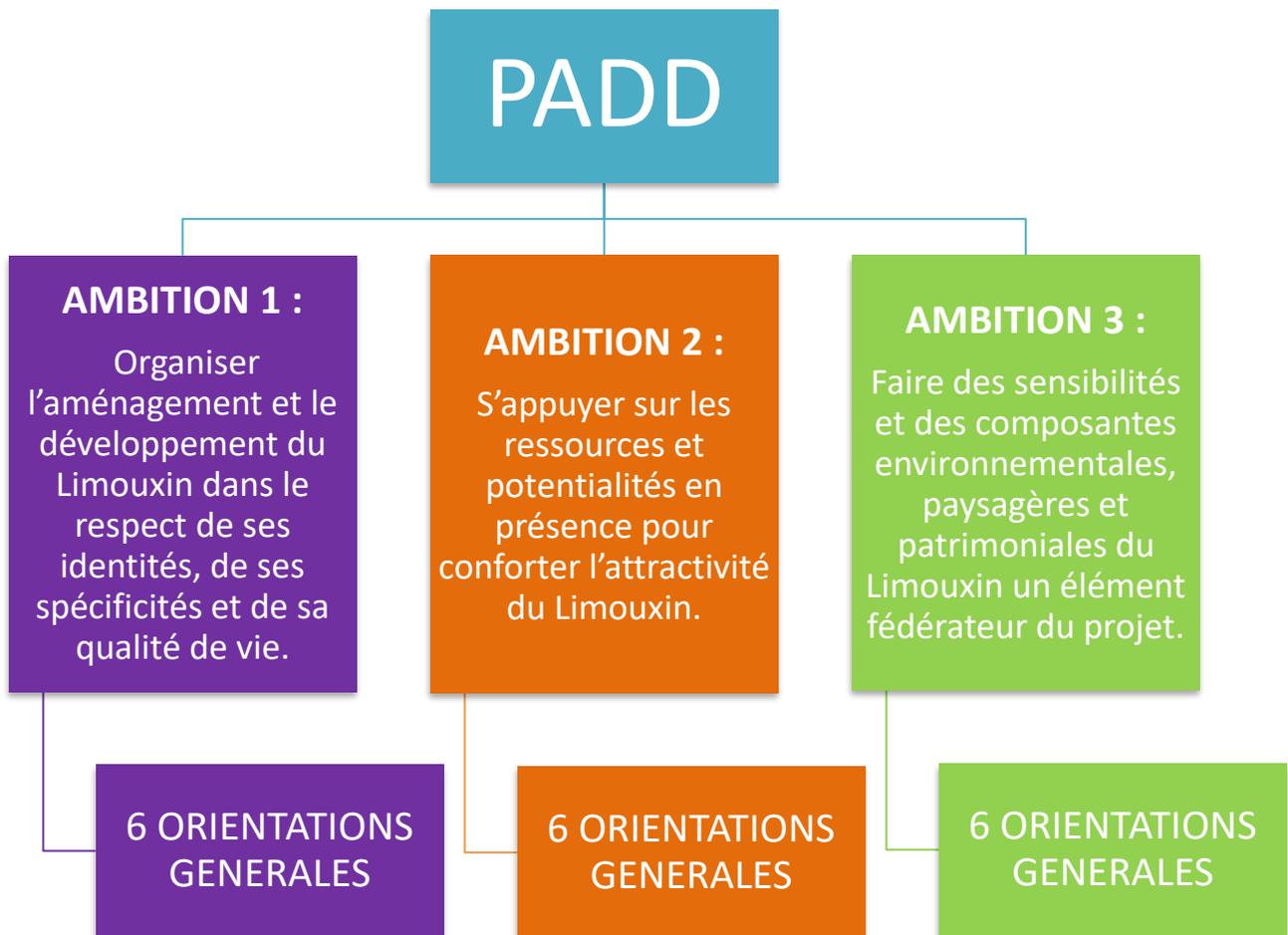
Le PCAET en tant que document, interpelle les acteurs du territoire sur la planification en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de réduction de la consommation d'énergie, de réduction des énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de développement des énergies renouvelables.

Le point 7 de l'article L. 101-2 dispose que l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre « la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ».

Les documents règlementaires et les OAP du PLUi sont une opportunité pour proposer aux habitants une structuration en matière d'urbanisme, d'habitat et de services permettant de répondre aux enjeux climatiques.

Enfin rappelons ici que le territoire du Limouxin est depuis une vingtaine d'années impacté par des événements climatiques de grande intensité, induisant inondations, glissement de terrains, érosions qui sont encore dans toutes les mémoires. Outre le caractère règlementaire, il est pertinent d'introduire les considérations du PCAET dans le PADD du PLUi.

Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Limouxin s'articule autour de 3 grandes ambitions, déclinées en 18 orientations générales :



Non hiérarchisées, mais complémentaires et indissociables, les 18 orientations générales constituent le socle de l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du règlement écrit et du zonage de ce PLUi.

**AMBITION 1 :
ORGANISER
L'AMENAGEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DU
LIMOUXIN DANS LE
RESPECT DE SES
IDENTITES, DE SES
SPECIFICITES ET DE SA
QUALITE DE VIE.**

ORIENTATION GENERALE 1. CONSTITUER UNE ARMATURE TERRITORIALE ET ASSURER UNE COMPLEMENTARITE ENTRE SES COMPOSANTES

De par la structure géographique du territoire, des bassins de vie se sont naturellement façonnés au fil du temps, des vallées et des pratiques quotidiennes des habitants. Ce territoire vécu fait abstraction des limites administratives, qu'elles soient intercommunales ou même départementales.

Afin de maintenir cet équilibre territorial, il est essentiel de structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités des bassins de vie : Limoux comme pôle structurant, Belvèze-du-Razès, Saint-Hilaire et Couiza comme pôles de proximité.

L'intercommunalité du Limouxin est l'entité motrice du Sud du Département, et plus particulièrement à l'échelle de la Haute-Vallée de l'Aude dont elle est la porte d'entrée. Le secteur de Limoux concentre à lui seul les 2/3 de la population du territoire et la ville de Limoux en est le fer de lance, constituant le pôle structurant majeur. Il convient donc d'**assurer et renforcer le rayonnement du pôle structurant et du cœur de communauté, que constituent Limoux et sa petite couronne, à l'échelle intercommunautaire et de la Haute-Vallée de l'Aude** (Sous-Préfecture, médecins généralistes et spécialistes, enseignement supérieur, lycée, collège, etc.).

Toujours dans l'objectif de préserver l'équilibre territorial, il est essentiel de conforter et renforcer les services et équipements du quotidien rayonnant à l'échelle des secteurs de proximité (anciens cantons), au sein notamment des pôles de proximité et des communes-relais à l'échelle de micro-territoires, dans une moindre mesure. En répondant aux besoins du quotidien, tout en assurant l'animation de ces pôles, cela joue également sur l'amélioration du cadre de vie des habitants et limite les déplacements vers les pôles extérieurs plus lointains, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agit par exemple des équipements scolaires : groupes scolaires principaux et collèges ; des antennes des maisons France Services, des maisons de santé, des EHPAD, des bibliothèques-médiathèques, des équipements sportifs mutualisés, des commerces de proximité (boulangerie, supérette, coiffeur...) et des infrastructures liées à l'activité agricole et viticole.



*Multi-accueil des Lutins du Sou à Belvèze-de-Razès / Collège JB. Bieules à Couiza
Photographies © AURCA 2017*



*Service public et commerce de proximité dans le centre-ville de Limoux / EHPAD à Saint-Hilaire
Photographies © AURCA 2017*

En plus du maintien et du renforcement des pôles de proximités et des communes-relais, la Communauté de Communes considère comme essentiel de **garantir à chacune des communes du territoire le droit à un développement et à toute évolution, y compris pour les communes rurales**, allant vers l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants, ainsi que l'installation de nouvelles populations.

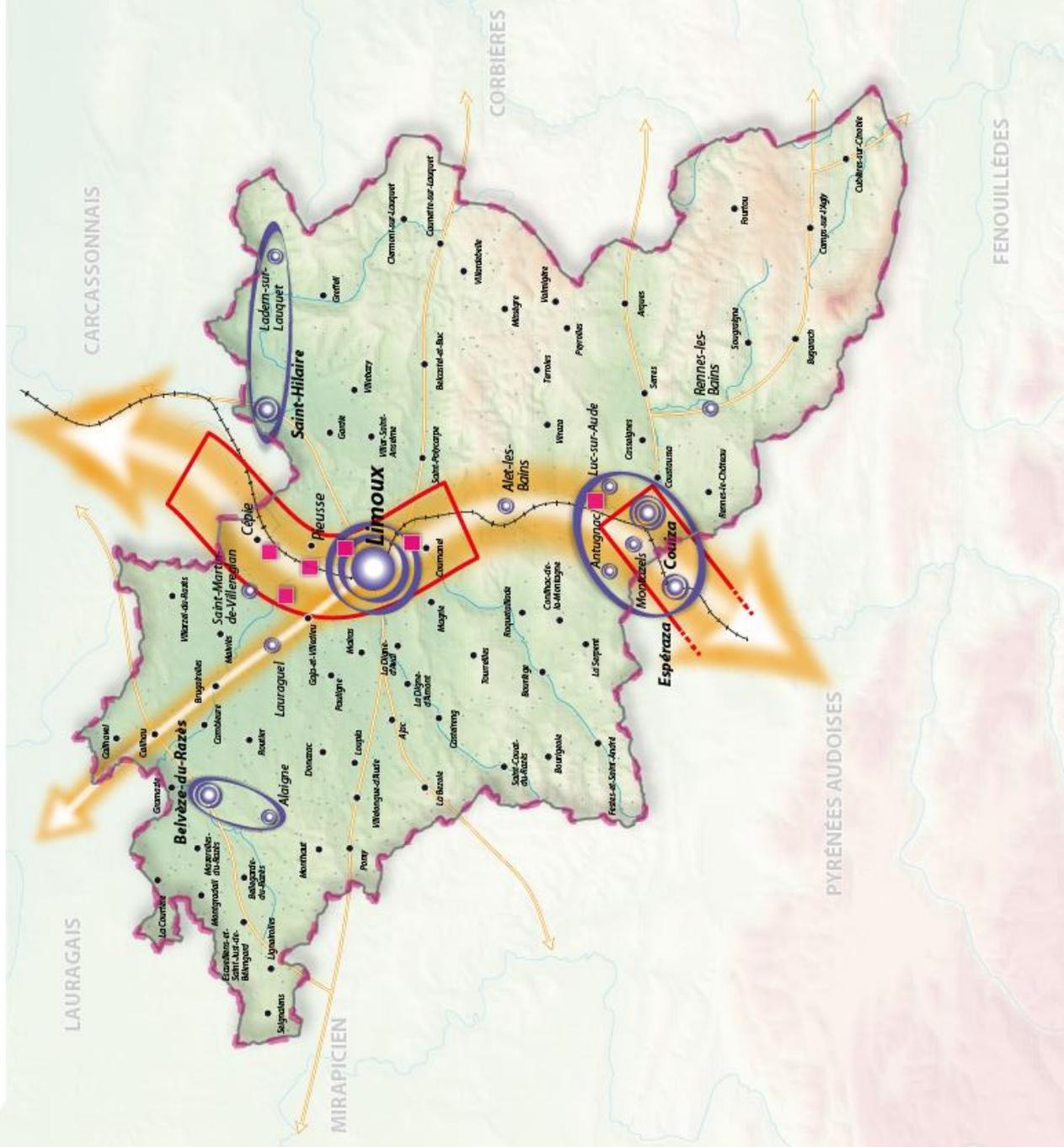
Enfin, il convient d'orienter le développement du Limouxin de manière cohérente au regard des logiques de développement des territoires voisins, **en s'inscrivant en complémentarité des bassins limitrophes via le développement de partenariats et de coopérations (Mirapicien, Carcassonnais, Pyrénées-Audoises, Lauragais, Corbières, Fenouillèdes...)**.

DETAIL DES TYPOLOGIES DE COMMUNES DECOULANT DE L'ARMATURE TERRITORIALE DU LIMOUXIN :

Typologie	Nombre	Communes
Pôle structurant	1	La ville-centre de Limoux
Petite couronne de Limoux	5	Cépie ; Cournanel ; La Digne-d-Aval ; Magrie ; Pieusse
Pôles de proximité	3	Belvèze-du-Razès ; Couiza ; Saint-Hilaire
Communes-relais	9	Alaigne ; Alet-les-Bains ; Antugnac ; Ladern-sur-Lauquet ; Lauraguel ; Luc-sur-Aude ; Montazels ; Rennes-les-Bains ; St-Martin-de-Villereglan
Communes rurales	58	Le reste du territoire, plus rural et montagnard



AMBITION 1: Organiser l'aménagement et le développement du Limouxin dans le respect de ses identités, de ses spécificités et de sa qualité de vie.



ORIENTATION GENERALE 2. CONFORTER LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE TOUT EN MODERANT LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS.

La Communauté de Communes du Limouxin est un territoire connaissant un ralentissement de son accroissement démographique, comme en témoignent les évolutions de sa population au cours des précédentes périodes des dernières décennies. Cependant, le territoire de la Communauté de Communes du Limouxin reste un territoire attractif avec un accroissement démographique positif, et tout particulièrement depuis la fin des années 90. En effet, depuis 1999, l'ensemble des secteurs de proximité connaît une augmentation régulière de la population, avec 3 070 habitants supplémentaires, soit 11% de la population actuelle. Ceci s'explique par un solde migratoire favorable qui compense un solde naturel négatif. Toutefois, cette tendance est à nuancer à l'échelle communale, puisque certaines communes présentent, malgré tout, une dynamique négative.

Par ailleurs, il faut préciser que 64% des nouveaux arrivants ont plus de 50 ans, accentuant ainsi la forte représentation des plus de 60 ans. En revanche, le départ constaté des personnes âgées de plus de 75 ans pose la question de l'adaptabilité du territoire pour répondre aux besoins de cette catégorie de la population locale.

Ainsi, pour conforter cette dynamique démographique face à la concurrence territoriale, les élus souhaitent maintenir la population en place en développant l'offre d'équipements et de services, notamment à destination des séniors et en accompagnant et satisfaisant les divers parcours résidentiels. Cela passe, par exemple, par l'adaptation des logements pour le maintien à domicile, l'implantation de résidences séniors, l'accompagnement de la décohabitation, la création de logements multigénérationnels... Quant à la réponse aux besoins des nouvelles structures familiales, cela passe notamment par la création de logements plus petits, principalement dans les communes « pôles ».

De plus, il convient d'accueillir de nouveaux habitants en adaptant les cœurs de villes et villages à la vie moderne. Le manque d'attractivité des logements en centres-bourgs est une problématique commune à l'ensemble du territoire, et plus généralement encore, aux territoires ruraux. Ce phénomène s'explique, entre autres, par des logements qui ne correspondent plus aux aspirations actuelles : ensoleillement, extérieurs, grandes surfaces, accessibilité...

Sur le territoire, les structures familiales sont elles aussi en pleine évolution, avec une diminution avérée de la taille des ménages, qui eux à l'inverse, sont de plus en plus nombreux : près de 1 233 ménages supplémentaires en l'espace de 10 ans, soit +10,5% ; essentiellement des personnes seules (+1122 ménages depuis 2008) et des couples sans enfants (+ 145 ménages depuis 2008). A contrario, le nombre de « ménages sans famille » déterminé par l'INSEE tant à diminuer de 44 ménages depuis 2008.

Ainsi, il est important de **rechercher la diversification de l'offre en logements dans les opérations en extension des villes et villages** afin de répondre au mieux à la demande des nouveaux arrivants et à la diversité des parcours résidentiels au sein même du territoire.

Le projet de territoire entend améliorer les conditions de logements des habitants actuels et soutenir l'accueil de nouvelles populations, notamment les actifs en fin de carrière et les jeunes retraités, pour lesquels le territoire de la Communauté de Communes du Limouxin est attractif. Il s'agit également de favoriser l'accueil de nouveaux actifs, dans un souci de développement de l'emploi.

Ainsi, sur le plan quantitatif, il est primordial de proposer une offre suffisante pour répondre aux besoins de la population en place et accueillir de nouveaux habitants. La future production de logements doit permettre de satisfaire les besoins liés :

- Aux ménages déjà présents sur le territoire, en prenant notamment en compte les évolutions des structures familiales et la baisse régulière de la taille moyenne des ménages ;
- À la poursuite de la croissance démographique observée sur le territoire de la Communauté de Communes du Limouxin, selon un scénario tendanciel et proactif ;
- À la demande en résidences secondaires ;
- Aux dynamiques de renouvellement urbain et de remobilisation des logements vacants.

En tenant compte de l'ensemble de ces variables, il convient de prévoir la production d'environ 2050 nouveaux logements d'ici 2034, pour un accueil estimé de 700 habitants supplémentaires. La production de logements devra être équilibrée, dans le respect de l'armature territoriale définie précédemment et avec une répartition de la production entre reconquête des tissus urbanisés et extension urbaine (sachant que le potentiel de création de logement dans les espaces bâtis est d'environ 420 logements). Aussi, en complémentarité de l'offre de logements nouveaux, le parc de logements existant sera au centre des efforts liés aux politiques d'amélioration du bâti avec une mobilisation de la vacance estimée à environ 370 logements.

Sur le plan qualitatif, les objectifs sont d'accompagner les dynamiques démographiques, répondre aux besoins qu'elles génèrent, aux parcours résidentiels et s'adapter aux évolutions des modes de vie. L'offre de logements à prévoir sera donc diversifiée. Il s'agit de répondre aux besoins de tous, selon le niveau de revenu, l'âge, l'autonomie, etc. Le projet vise donc à élargir la gamme de logements, en termes de taille, de typologie et d'accessibilité financière.

Les enjeux principaux porteront notamment sur l'augmentation de la production de petits logements (type T1/T2) mieux adaptés aux ménages actuels et d'infléchir la production de grands logements de type pavillonnaire. Et également sur le développement de l'offre sociale publique et privée, que ce soit en construction neuve, en renouvellement urbain ou en acquisition-amélioration. La production locative sociale devra être accrue et davantage répartie sur le territoire. Cela passe notamment par la mobilisation des bailleurs sociaux, afin de porter des opérations sur le cœur de communauté, les pôles de proximité et les communes-relais, rassemblant les fonctions de proximité essentielles et étant pour la plupart desservies par les transports en commun. Cela passe également par la promotion du logement social privé dans l'ensemble des communes.

Pour la Communauté de Communes du Limouxin, le développement s'articule autour d'un enjeu fondamental : modérer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la consommation enregistrée au cours de la décennie passée sur l'ensemble du territoire communautaire, tout en permettant à chaque commune de produire de nouveaux logements.

Au cours de la dernière décennie (2012-2021), la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers est estimée à 197 hectares sur le territoire du Limouxin, dont 164 hectares pour l'urbanisation résidentielle et 26 hectares pour l'urbanisation économique. A cela s'ajoute environ 7ha de consommation liée aux équipements publics d'intérêt général.

En ce sens, à l'horizon 2034, la Communauté de Communes du Limouxin se fixe comme objectif de modérer sa consommation d'espace de l'ordre de 40% à 50% par rapport à la consommation enregistrée sur le territoire entre 2011 et 2021. Cet objectif se traduit par une consommation maximale de 118 hectares.

Pour cela, plusieurs actions complémentaires peuvent être menées : favoriser la mobilisation de parcelles nues et de logements vacants, tout comme la division parcellaire dans les tissus urbains existants ; lutter contre la rétention immobilière et foncière ; reconvertir les anciennes caves viticoles délaissées... le tout en tendant globalement vers une densité de logements plus élevée (à l'échelle communautaire) tout en définissant localement des objectifs différenciés (selon la typologie des communes), et en modérant le développement de l'habitat diffus ou isolé.

ORIENTATION GENERALE 3. DEVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT DIVERSIFIEE FAVORISANT LE MAINTIEN, L'ACCUEIL DE POPULATION ET REpondANT AUX MULTIPLES BESOINS DU TERRITOIRE

Entre 1999 et 2019, la population Limouxine est passée de 24 871 à 27 429 habitants, soit une croissance de +0,48% par an, selon l'INSEE. Sur la dernière période, soit 2009 et 2019, la population Limouxine est passée de 27115 à 27429 habitants, soit une croissance de +0.12% par an, selon l'INSEE. En lien avec cette croissance démographique, le parc de logements évolue selon un rythme de +1,7% par an pour la première période et +1.06% par an pour la seconde période. L'offre de logement s'est accrue sur la majeure partie des communes et en particulier dans le « cœur de Communauté ».

Concomitamment, de nouvelles tendances sociétales ont vu le jour, telles que la diminution de la taille des ménages, le vieillissement de la population, l'évolution des niveaux de vie, etc. La Communauté de Communes du Limouxin ambitionne de proposer une offre de logements suffisante, diversifiée et équilibrée sur le territoire pour accompagner ces dynamiques démographiques, répondre aux besoins qu'elles génèrent, aux parcours résidentiels et s'adapter aux évolutions des modes de vie.

L'offre en logements à prévoir vise à donner aux habitants du territoire la possibilité d'y grandir, d'y évoluer, d'y vieillir, de changer d'habitation selon le cadre de vie auquel ils aspirent. Elle vise également à accueillir des habitants supplémentaires, dans des résidences principales et secondaires. Pour la collectivité, il est essentiel de permettre le maintien et l'accueil de tous les ménages, qu'il s'agisse des jeunes, des actifs, des retraités, etc. Il s'agit notamment de développer une offre de logements en lien avec la diversité des besoins qui s'expriment et notamment en direction des nouvelles structures familiales (« petits » ménages, personnes seules, familles monoparentales, ...).

Le modèle d'habitat qui prédomine sur le territoire, sous forme de logements individuels diffus et de grande taille, gagnerait ainsi à être diversifié et mieux concorder avec le phénomène de contraction des ménages qui crée des besoins plus spécifiques en logements, services et équipements.

L'habitat est le second poste de consommation d'énergie du territoire avec 212 GWh consommés, soit 27% de l'énergie totale. Pour respecter les engagements du PCAET des efforts doivent être menés pour diviser cette consommation par 2 en 2050 ; ces efforts doivent passer par l'isolation des bâtiments, par l'utilisation de la ressource locale en bois, par la prise en compte bioclimatique de l'habitat pour répondre au mieux aux besoins de soleil en hiver mais aussi aux périodes de canicules estivales qui seront plus nombreuses et plus intenses.

L'adéquation entre les logements, le cadre de vie et les nouvelles tendances sociétales sous-tend également un effort d'anticipation. De ce point de vue, le vieillissement de la population est une dynamique enclenchée, amenée à se poursuivre. En 2012, 32% des individus étaient âgés de soixante ans et plus. En 2013, la majorité des arrivants sur la Communauté de Communes avaient plus de quarante ans. Ces ménages concourront nécessairement au remodelage de la pyramide des âges dans les années à venir.

Or, un environnement urbain et des services adaptés peuvent constituer une solution pour vieillir sereinement chez soi, selon son degré d'autonomie. Pour favoriser le maintien à domicile, les élus souhaitent adapter les logements aux personnes âgées et handicapées en perte d'autonomie et développer des services (maisons de santé, portage de repas, domotique...).



*EHPAD Le Pla du Moulin à Couiza et Foyer des Jeunes Travailleurs à Limoux
Photographies © AURCA 2017 et 2018*

Concernant les ressources des ménages, 63% des foyers du territoire ne sont pas imposés et 37% des 15-24 ans sont au chômage en 2019, selon l'INSEE. La Communauté de Communes du Limouxin n'est pas obligataire au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) imposant un pourcentage minimum de logements sociaux sur le territoire. Néanmoins, une offre de logements abordables existe pour les populations les plus fragiles financièrement.

Renforcer la complémentarité entre ces deux parcs sur l'ensemble du territoire, adapter davantage les loyers aux ressources, diversifier l'offre disponible constituent de réels défis. L'ensemble relève d'une stratégie partenariale et territoriale visant à développer une offre qualitative et quantitative de logements sociaux adaptés. Il s'agit par exemple de transformer de grands logements de type T4/T5, peu sollicités, en T2/T3 dont la demande est plus forte.



Logements sociaux dans le centre-ville de Limoux et opération récente de logements sociaux à Arques / Photographies © AURCA 2017.

Dans le respect de l'armature territoriale du Limouxin -reflet des dynamiques humaines et géographiques locales- il s'agira d'orienter la production de logements en tenant compte des risques (inondation, incendie, etc.) comme des atouts (transports, commerces et services, etc.), et des possibilités bioclimatiques offertes par les situations géographiques. Selon une logique de mixité et de maîtrise foncière, il paraît déterminant de garantir une offre de logement pour tous en orientant la majeure partie de la production sur le pôle structurant et le cœur de communauté, et sur les pôles de proximité (présence des équipements, de services), tout en garantissant de nouveaux logements pour chaque commune.

Au travers de ce document ambitieux qu'est le PLUi, il est essentiel de corriger les dysfonctionnements observés au sein du parc et du marché immobilier existant. Cela concerne notamment le parc ancien, principalement localisé dans les centres des villes et villages, dont les freins et contraintes de réhabilitation mènent à des problématiques de précarité énergétique, de vacance de longue durée, voire d'indignité.

Pour cela, la collectivité désire garantir un habitat de qualité dans le respect identitaire des villes et villages en requalifiant le bâti (travail sur les façades, OPAH, PIG, consommation énergétique, etc.), en aérant de façon sélective et raisonnée les tissus urbains existants, en luttant contre l'habitat indigne, insalubre et vacant, etc.

ORIENTATION GENERALE 4. AMELIORER ET COMPLETER LE NIVEAU ET L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION

Regroupant la majorité des commerces, des entreprises, des emplois mais aussi des services et équipements, la ville de Limoux conforte de fait son rôle de pôle principal au sein du territoire. Pour réduire les inégalités d'accès liées à la ruralité du territoire, l'enjeu pour la collectivité s'oriente davantage sur le maintien et le renforcement des services et équipements dans les pôles de proximités, les communes-relais et les communes plus rurales.

Pour cela, les élus jugent capital de veiller au maintien des équipements dans les communes et de promouvoir une répartition géographique équilibrée et accessible au plus grand nombre par secteurs de proximité comme par exemple les multi-accueils de Ladern-sur-Lauquet et

Antugnac, les trente-neuf écoles du premier degré, le collège de Couiza, les agences postales/relais poste comme à Cubières-sur-Cinoble, Escueillens-et-St-Just-de-Béleugard et Cailhau ou encore les Maisons France Services comme à Belvèze-du-Razès et Couiza.

Au-delà d'assurer un maillage homogène du territoire, il s'agit de réels vecteurs d'attractivité, essentiels pour maintenir la croissance démographique du territoire. Aussi, conforter et développer les secteurs d'équipements culturels, sportifs et de loisirs contribuent à la mise en œuvre de cette orientation. La bibliothèque municipale à Couiza, la piscine ouverte de Rennes-les-Bains, le skate-park à Festes-et-Saint-André ou encore les nombreux musées et le cinéma l'Elysée à Limoux y participent d'ores et déjà. Le futur pôle culturel de Limoux se positionne, quant à lui, comme un équipement au rayonnement supra territorial.



Terrain de sport à Belvèze-du-Razès / Bibliothèque municipale à Couiza / Structure multi-accueil du Lauquet à Ladem-sur-Lauquet - Photographies © AURCA 2017.

Pour répondre aux préoccupations en matière d'accès aux soins en zone rurale (non renouvellement des praticiens partant à la retraite et difficulté à attirer de nouveaux professionnels de santé), la Communauté de Communes du Limouxin entend améliorer les services de santé de proximité, en poursuivant notamment la dynamique initiée avec la création des deux maisons de santé pluridisciplinaires à Saint-Hilaire et Belvèze-du-Razès. Elles apparaissent comme une solution concourant au maintien, voire au développement de l'offre de soins, dans des territoires identifiés comme déficitaires ou fragiles.

Dans un souci de respect des engagements du PCAET, un maillage homogène du territoire permet également de réduire les déplacements vers les pôles extérieurs, réduisant les émissions de gaz à effet de serre, la facture énergétique des ménages et renforçant l'animation des villes et villages.

ORIENTATION GENERALE 5. CONFORTER L'OFFRE COMMERCIALE ET ARTISANALE EN PLACE ET LA DEVELOPPER SANS DESTABILISER L'EXISTANT

En milieu rural, le tissu commercial de proximité est particulièrement vulnérable face aux nouvelles pratiques et modes de vie des habitants, également consommateurs, qui dépendent bien souvent des bassins d'emploi.

Le Limouxin n'est pas épargné par cette tendance, comme en témoigne la fragilité de l'offre de proximité, avec seulement 22 communes sur 78 qui possèdent au moins un commerce. A cela, s'ajoute un réel déséquilibre entre les différents secteurs du territoire et Limoux, qui bénéficie de son potentiel polarisateur de ville-centre : elle regroupe à elle seule 71% des commerces. La

localisation de l'activité commerciale est également étroitement liée à la RD118, véritable axe économique du territoire.

Le maintien et le développement de l'offre commerciale dans le territoire, sans pour autant en déstabiliser l'existant, est un enjeu aux multiples composantes (urbanisme, mobilités, social, etc.) pour la collectivité.

En ce sens, et dans un souci de limiter la consommation d'espace, il s'agit de maîtriser l'implantation de moyennes et grandes surfaces commerciales en optimisant le foncier commercial existant et encore disponible dans les quatre secteurs de proximité comme dans la Zone Artisanale de l'Horte à Luc-sur-Aude et le PRAE Charles Cros à Pieusse, qui présentent toutes deux des taux de vacance supérieurs à 60%, ou encore la Zone Industrielle Occitanie à Limoux.

De plus, pour ne pas concurrencer et ainsi pénaliser les commerces de proximité en place, il semble judicieux de se concentrer sur l'accueil de structures proposant une offre complémentaire à celle existante dans les centres-bourgs du Limouxin.

En complément, il s'avère important d'identifier le potentiel d'accueil pour freiner l'évasion commerciale vers les autres territoires, par exemple par la mise en place d'une veille du foncier économique disponible. Par ailleurs, l'impact du risque inondation dans certaines zones est à prendre en considération.



Foncier économique disponible dans la Zone Artisanale de l'Horte à Luc-sur-Aude et dans le PRAE Charles Cros à Pieusse - Photographies © AURCA 2017.

En Limouxin, les zones d'activités commerciales sont historiquement implantées le long de la RD118 et en périphérie des bourgs, pour des raisons de desserte et de visibilité. Aujourd'hui, de par l'étalement urbain, ces zones d'activités sont devenues des entrées de ville renvoyant un paysage urbain peu qualitatif aux visiteurs et habitants du territoire. Dans un cadre de concurrence territoriale, il faut être en mesure d'offrir une réelle valeur ajoutée au foncier économique pour séduire de potentiels investisseurs.

Aussi, la collectivité entend améliorer qualitativement les zones d'activités commerciales existantes pour les rendre plus attractives. Cela passe par exemple par un traitement architectural des hangars, une intégration paysagère des voies et des parcs de stationnement, une unité du mobilier (clôtures, candélabres, etc.), une insertion des dépôts dans des alvéoles plantées...



Exemple de zones d'activités commerciales peu qualitatives, en entrées de ville de Limoux - Photographies © AURCA 2018.

Par ailleurs, la collectivité souhaite que les bâtiments existants puissent être équipés de systèmes de production d'énergie autonome ou que des gains énergétiques puissent être réalisés par des travaux de rénovation, et que les bâtiments à venir soient les plus vertueux possibles, ce qui fait échos aux objectifs du PCAET.

Essentiels au quotidien des habitants, permettant de limiter les déplacements et vecteurs d'animation et de lien social dans les centres-bourgs, les commerces de proximité répondent aux besoins de premières nécessités, notamment pour les populations peu mobiles comme les personnes âgées. Il est primordial de maintenir un maillage homogène du territoire. Cela se traduit tout d'abord, en assurant la redynamisation commerciale du centre-ville de Limoux.

En parallèle, il s'agit également d'assurer la dynamisation commerciale des centres-villes des trois pôles de proximité (Belvèze-du-Razès, Saint-Hilaire et Couiza) et dans les autres communes, de maintenir ou créer des commerces de proximité et des arrêts de tournées ambulantes en veillant à ne pas déstabiliser les commerces déjà en place dans les communes voisines. Par exemple, en retravaillant les aménagements des espaces publics pour permettre aux ambulants de stationner, en recréant une petite centralité ...

Enfin, les élus du territoire entendent conforter, favoriser et développer l'offre d'artisanat présente et à venir sur le territoire en permettant notamment l'accueil de nouvelles activités en lien avec l'accueil de nouvelles populations.



Pharmacie à Belvèze-du-Razès / Commerces et marché ambulant à Rennes-les-Bains / Pharmacie et multi-services à Saint-Hilaire - Photographies © AURCA 2017 et 2018.

ORIENTATION GENERALE 6. AMELIORER L'ACCESSIBILITE GLOBALE DU TERRITOIRE ET SES MOBILITES INTERNES

Avec 294 GWh d'énergie consommée, toute sous forme de produits pétroliers fortement émetteurs des gaz à effet de serre, les transports représentent 38% de la consommation énergétique du territoire. Une politique ambitieuse est à mener, mais difficile car les territoires ruraux sont par nature générateur de transports et de marchandise.

Le Limouxin est un territoire excentré, mais pas enclavé puisque l'A61, la gare et l'aéroport de Carcassonne sont accessibles en 30 minutes depuis Limoux. Au sein du territoire, la desserte routière est structurée par deux axes primaires, sous forme de « Y », endossant le rôle de colonne vertébrale du réseau : la RD118 reliant Carcassonne, Limoux et Quillan le long de l'Aude et la RD623 qui dessert Castelnaudary en direction de Toulouse. C'est à Limoux que ces deux axes se croisent.

Bien que la Communauté de Communes du Limouxin n'a pas vocation à intervenir quant à l'amélioration du réseau primaire, qui ne relève pas de ses compétences, elle aspire cependant à soutenir l'amélioration et la sécurisation du réseau routier, notamment secondaire qui constitue un chevelu de plus de 580 km sur l'ensemble du territoire. Un maillage routier de qualité est essentiel pour un territoire rural comme le Limouxin, puisqu'il permet, entre autres, d'irriguer les différents bassins de vie.

Pour accompagner la transition énergétique, la question de la mobilité est incontournable. En ce sens, les élus souhaitent encourager l'amélioration des transports publics routier et ferroviaire en lien avec le Département et la Région, et celle du transport à la demande (TAD). Cela passe notamment par une complémentarité et une coordination renforcée au niveau des horaires et une offre orientée plus spécifiquement aux besoins de la population au travers du développement du TAD (jours de marchés, vers Limoux et les pôles de proximité, en fonction des horaires de travail ou des services médicaux, etc.). Les personnes non véhiculées et souvent isolées, telles que les personnes âgées, les jeunes ou les populations précaires, en sont les premiers utilisateurs.

Pour s'adapter aux besoins de tous les usagers, et en lien avec les orientations A1-O4 et A2-O1 (offre touristique et de loisirs), les élus souhaitent développer les modes doux de déplacement (mobilités internes et boucles cyclo-touristiques).



Groupe de touristes étrangers circulant en vélos électriques à Saint-Hilaire / Randonneurs à Greffeil / Cyclistes en itinérance, en direction de Clermont-sur-Lauquet - Photographies © AURCA 2017

Pour garantir un partage sécurisé de la voirie, il s'agit par exemple de créer un réseau cyclable bien identifié en lien avec le plan départemental en cours d'élaboration. Il conviendra en particulier de relier les bourgs et villages de proximité afin de permettre des déplacements en vélo, pour accéder aux services offerts. La mise à disposition d'une flotte de vélos électriques peut également permettre d'y répondre. Au niveau piétonne, il s'agit, entre autres, de maintenir et développer les 49 boucles et sentiers de randonnées d'intérêt local au travers d'aménagements et de mises en valeur. Mais il s'agit aussi de permettre de relier les bourgs centres et villages afin de permettre aux habitants de se déplacer à pied pour accéder aux services offerts par les bourgs centres.

Concernant l'aménagement de nouveaux quartiers en extension urbaine, une attention particulière devra être menée pour connecter ces quartiers au centre-ville et aux espaces de services par des voies cyclables et piétonnes.

En lien avec la remise en service de la voie ferrée, des connexions avec les réseaux de voix douces et les services de mobilité partagée doivent être permises.

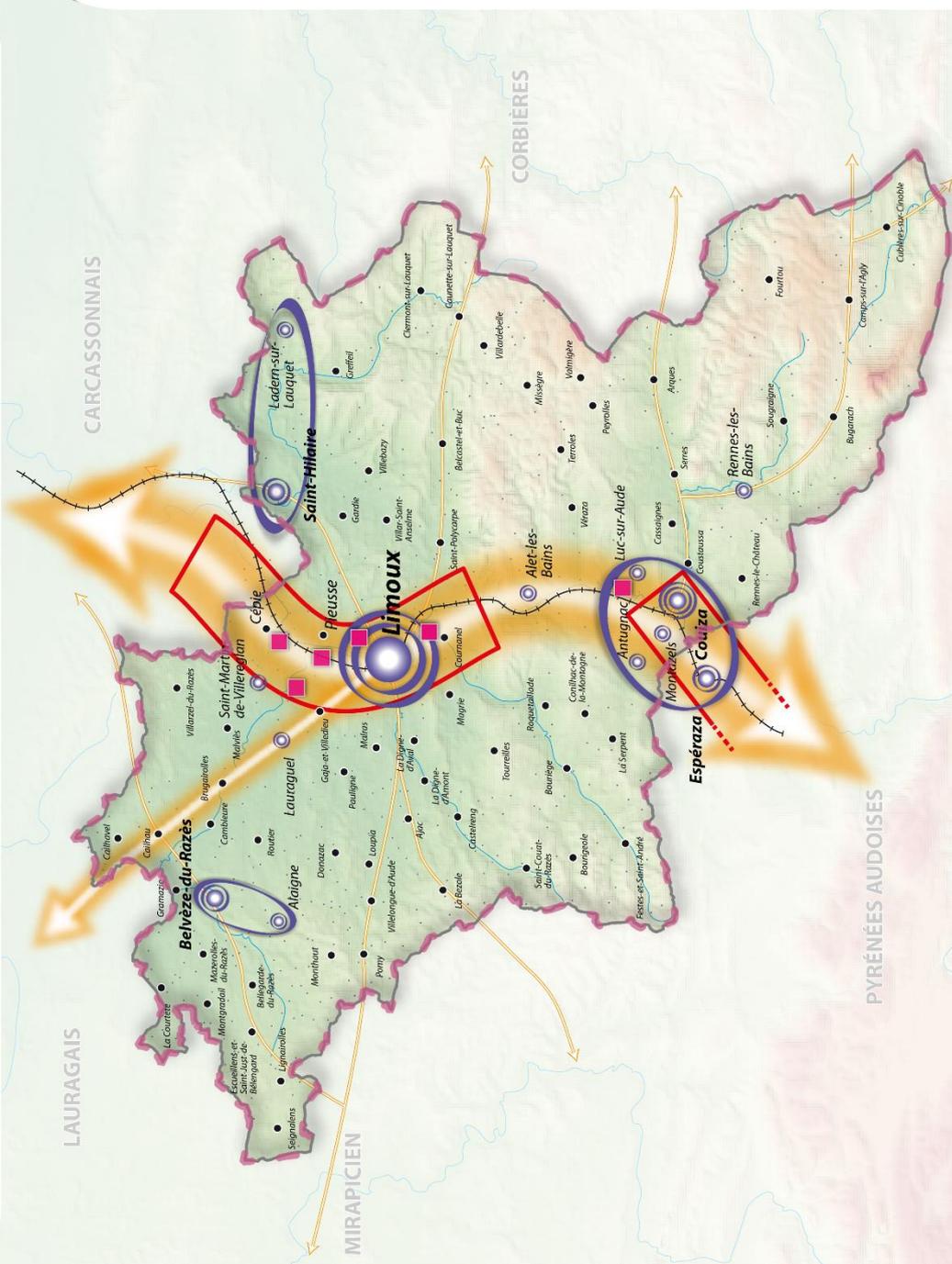
En matière d'éco-mobilité, la tendance au covoiturage est moins perceptible en milieu rural mais bien présente. C'est pourquoi, la collectivité souhaite encourager les alternatives à la voiture solo notamment en lien avec le Département pour l'aménagement d'aires de covoiturage comme à Cailhau et Luc-sur-Aude, mais également la mobilité électrique via le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en lien avec le SYADEN (l'ensemble des communes étant adhérentes) comme à Limoux, Saint-Hilaire, Bugarach ou Rennes-les-Bains. Une réflexion pour optimiser les espaces de stationnement pour permettre l'implantation d'ombrières photovoltaïques doit être amenée.



*Gare TER de Limoux / Bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides à Céprie
Photographies © AURCA 2018 et 2017*

Le déploiement de voitures électriques au service des habitants pour des déplacements de proximité sera encouragé sur le modèle de communes ayant déjà expérimenté ces solutions. On recherchera ainsi à grouper les déplacements et à les effectuer avec des véhicules non émetteurs de GES, rechargés auprès de sources de production d'énergie renouvelable.

AMBITION 1 : Organiser l'aménagement et le développement du Limouxin dans le respect de ses identités, de ses spécificités et de sa qualité de vie



- Assurer le rayonnement du pôle structurant de Limoux
- Développer les fonctions vitales et de proximité dans les pôles de proximité
- Conforter les communes-relais
- Promouvoir le réinvestissement des villages et des hameaux
- Soutenir l'amélioration des axes de communication majeurs et du réseau secondaire structurant
- Favoriser la préservation de la ligne ferroviaire entre Quillan et Carcassonne
- Qualifier les entrées de villes et les entrées principales du territoire
- Optimiser et requalifier le foncier économique existant et disponible dans les ZAE communautaires
- Développer une offre d'habitat diversifiée favorisant le maintien et l'accueil de la population



AURCA
AGENCE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

Sources : IGN BD Topo@2020, DREAL LR 2015, ASTER GDEM
 Réalisation : AURCA/janvier 2021. Tous droits réservés.

**AMBITION 2 :
S'APPUYER SUR LES
RESSOURCES ET
POTENTIALITES EN
PRESENCE POUR
CONFORTER
L'ATTRACTIVITE DU
LIMOUXIN.**

ORIENTATION GENERALE 7. CREER LES CONDITIONS POUR FAIRE EMERGER UN TOURISME « 4 SAISONS »

L'activité touristique et événementielle est un pilier de l'économie du Limouxin que les élus souhaitent renforcer et développer, via l'émergence d'un tourisme « 4 saisons », dans leur projet de territoire.

La richesse et l'authenticité paysagères et patrimoniales, la qualité gastronomique et œnologique, le thermalisme, les manifestations culturelles à rayonnement supra-départemental ou encore l'offre d'activités de pleine nature illustrent le potentiel touristique en puissance du Limouxin. Chaque année, l'augmentation régulière de la population estivale ainsi que la bonne fréquentation des sites touristiques confortent la pertinence de cette stratégie politique.

Pour cela, il convient de développer et structurer l'offre touristique en s'appuyant, par exemple, sur :

- La démarche d'inscription en cours de la « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » au patrimoine de l'Unesco.
- Les labels touristiques comme « Vignobles et Découverte » ;
- Le Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes ;
- L'OAP Vignes&Patrimoines
- La mise en réseau des abbayes au sein du programme Aude Pays Cathare pour les abbayes de Saint-Hilaire, Alet-les-Bains et Saint-Polycarpe ;
- La mise en valeur des activités thermale et aquatique, Rennes-les-Bains étant la seule station thermale de l'Aude et Alet-les-Bains proposant une piscine d'eau minérale naturellement chauffée ;
- La randonnée et les activités de pleine nature et d'eaux-vives, dont les 49 boucles et sentiers de randonnées intercommunales, le Sentier Cathare (GR), le Tour du Razès (GRP), la Voie Verte « Canal du Midi à Montségur », la véloroute du Piémont Pyrénéen, les sentiers VTT, l'escalade sur le Pech de Bugarach... et l'Aude pour l'eau-vive.
- Et toutes autres activités « 4 saisons ».

Il s'agit également d'utiliser le tourisme pour soutenir l'agriculture et générer de nouveaux débouchés aux productions locales via notamment la diversification de l'activité agricole autour de l'œnotourisme, les circuits-courts, etc.



Marché nocturne à Limoux en période estivale / Manifestation « De Ferme en Ferme » à Roquetaillade
 Photographies © AURCA 2017

Fort de ses 250 jours de festivités par an et d'une programmation étoffée de manifestations qui font la réputation et la promotion du territoire (Toques et Clochers, Limoux Brass Festival, le Carnaval de Limoux, Festival des Bulles Sonores, Artistes à suivre, etc.), la volonté des élus est de faire de la culture et de l'évènementiel une vitrine et un vecteur économique et touristique au service de l'ensemble du territoire.



Toques et Clochers 2017 à cépie / Manifestation Artistes à Suivre sur la Haute-Vallée de l'Aude / Festival musical des Bulles Sonores à Limoux / La marche du Sel à Sougraigne
 Photographie © AURCA 2017 – Sources : artistesasivre.org / lesbullesonores.com/ / <http://federoutesduverre.overblog.com>

L'activité touristique est un secteur important sur le Limouxin en termes d'hébergement ou d'activités. Aussi, les professionnels du tourisme et de l'accueil doivent limiter leur impact lié à leur activité ou leur hébergement. Ils peuvent s'inspirer de la charte « hôtellerie éco-responsable » et faire les investissements qui concourent à une meilleure empreinte écologique. En effet **66 % des personnes interrogées dans le monde** (soit une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente) « **paieraient davantage pour des produits et services** d'entreprises qui s'engagent à avoir un impact social et environnemental positif et l'on sait que le tourisme contribue au niveau mondial pour 5% des émissions de GES.

L'ensemble des orientations citées ci-dessus ne peuvent aboutir ni se pérenniser sans développer en quantité et en qualité une offre d'hébergement touristique et de loisirs diversifiée dans l'ensemble du territoire. L'accueil de la clientèle touristique (d'une famille à un groupe de plus de 50 personnes) passe par une offre d'hébergement allant des gîtes, chambres d'hôtes,



hébergements insolites et de plein air à l'hôtellerie traditionnelle ; et ce dans différentes gammes de qualité.

ORIENTATION GENERALE 8. OPTIMISER LE POTENTIEL ECONOMIQUE POUR DES ACTIVITES METTANT EN VALEUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

En lien avec l'orientation A1-O5 (conforter l'offre commerciale en place et la développer sans déstabiliser l'existant), la Communauté de Communes du Limouxin affiche clairement la volonté d'optimiser et de pérenniser des piliers spécifiques de son économie locale, en s'appuyant sur ses ressources naturelles, foncières et humaines, dans le respect de leurs durabilités.

Le territoire regorge de ressources naturelles qui lui sont propres, valorisantes pour son image et porteuses d'activités économiques. Avec un rayonnement d'envergure nationale, l'eau minérale d'Alet-Les-Bains est l'une d'entre elles. Exploitée il y a encore quelques années, elle ne l'est plus aujourd'hui et la collectivité mise sur un retour à son exploitation. Pour cela, elle désire **identifier un nouveau potentiel d'accueil mesuré et se réserver notamment la possibilité de faciliter l'implantation d'une nouvelle unité d'embouteillage des eaux minérales naturelles d'Alet et permettre une offre de mise en marché de produits dérivés.**

Dans une optique de valorisation de sa ressource foncière à vocation économique, permettant ainsi de se positionner favorablement face à la concurrence territoriale, les élus souhaitent améliorer qualitativement les zones d'activités communautaires existantes pour les rendre plus attractives, favoriser la reconversion des friches industrielles (comme le projet de pôle culturel sur le site de l'ancienne tuilerie à Limoux) et commerciales, et optimiser le foncier économique disponible par exemple via la mise en place d'une veille à l'échelle intercommunale .

Conforter et développer le tissu de TPE/PME présentes sur le territoire participe pleinement à la valorisation de la ressource humaine du Limouxin, puisqu'il en constitue le substrat le plus dynamique, avec 83,5% des entreprises qui n'ont pas de salariés et 9,1% qui ont un ou deux salariés.

Sur le territoire du Limouxin, l'activité d'extraction est présente historiquement sur plusieurs sites, dont certains sont en fin d'exploitation et demande des extensions d'exploitation. L'exploitation de l'argile existante est référencée comme d'importance régionale au schéma régional des carrières. Afin d'être vigilant sur l'exploitation de cette ressource, les élus souhaitent cibler quelques sites en respect des orientations du schéma régional des carrières.

ORIENTATION GENERALE 9. ASSURER UN AVENIR A L'AGRICULTURE DU LIMOUXIN DANS SA DIVERSITE

L'agriculture du Limouxin se caractérise par une domination de la viticulture (2/3 des exploitations), viticulture de grande qualité reconnue par 2 appellations : AOC et AOP Limoux et Malepère. Les filières d'élevages (bovins, ovins...) sur le canton de Couiza et de cultures céréalières dans le Razès complètent ce paysage agricole. L'agriculture est un vecteur de dynamisme économique important pour le territoire, puisqu'elle regroupe 11% des emplois. Avec 49GWh consommés l'agriculture contribue pour 7% aux émissions de GES du territoire du Limouxin. Mais l'agriculture est aussi source d'émission de méthane et de protoxyde d'azote qui sont respectivement 25 et 268 fois plus « réchauffants » que le dioxyde de carbone. Les acteurs agricoles sont donc invités à se mobiliser pour contribuer à la réduction des GES.



*Cultures céréalières dans le Razès / Viticulture dans le Saint-Hilaire / Bovins en pâture à Bugarach.
Photographies © AURCA 2017*

Assurer son avenir constitue un réel enjeu pour le Limouxin. Pour y parvenir, la volonté des élus est de préserver les espaces de culture pour garantir la visibilité et la lisibilité de l'activité agricole, par exemple en favorisant le recours aux zonages spécifiques de type Zone Agricole Protégée (ZAP). Pour cela, il convient de choisir, dans la mesure du possible, les secteurs d'urbanisation des communes dans une logique de moindre impact par rapport à l'activité agricole et aux secteurs à forts enjeux. Il s'agit également de limiter au maximum l'enclavement d'espaces agricoles conséquents pour en faciliter la transmission. Aussi, la maîtrise de l'étalement urbain participe pleinement à la mise en œuvre de cette orientation.

L'agriculture est une activité qui évolue, elle aussi, au rythme des tendances sociétales. Pour se maintenir et répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, il est primordial de permettre les évolutions nécessaires au développement des exploitations ou à de nouvelles implantations (par exemple pour des installations en maraîchage, permaculture, plantes aromatiques, etc.) ainsi que les équipements collectifs (par exemple les coopératives agricoles), en veillant notamment à une bonne intégration paysagère et architecturale et à la limitation du mitage par les nouvelles constructions.

Le terroir limouxin offre une multitude de produits authentiques et de qualité, tels que les vins mousseux et tranquilles, la truffe, le miel, le fromage... En lien avec l'orientation générale A2-O7 (faire émerger un tourisme « 4 saisons »), la collectivité souhaite valoriser la production agricole par l'agro-tourisme, les circuits-courts et les circuits de découverte via notamment les marchés

de producteurs en période estivale, le label touristique « Vignobles et Découverte » ou encore les manifestations « De ferme en ferme » et le « Carnaval des saveurs et de la Truffe » à La Digne d'Aval.

Le changement climatique va se traduire par une pluviométrie moins importante en période estivale ; la demande des agriculteurs en possibilité d'irrigation est importante et des aménagements conciliant besoins agricoles et biodiversité doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Dans une optique de valorisation du territoire et préservation du cadre de vie pour les habitants, il est également essentiel de gérer les interfaces entre zones agricoles et zones urbaines (par exemple dans le Razès, autour de Limoux et des communes de la petite couronne) ; il faut aussi tenir compte des conflits montants entre les pratiques agricoles et les résidents, afin que des distances suffisantes ou des zones de protection soient imposées entre les zones cultivées et les zones habitées. Il faut améliorer la qualité des bâtiments agricoles et leurs abords.

L'agriculture peut participer activement à la diminution des GES dans l'atmosphère en séquestrant le carbone soit dans le sol, soit au travers des plantations d'arbres. Des mesures seront proposées aux agriculteurs, et viticulteurs en particulier, en compensation des surfaces agricoles devenant constructibles, par exemple.

ORIENTATION GENERALE 10. STRUCTURER ET DEVELOPPER LA FILIERE FORESTIERE EN LIMOUXIN

S'étendant sur 52% du territoire, la forêt occupe une surface importante du Limouxin et se partage entre peuplements feuillus et résineux. Inégalement répartie dans les 4 secteurs, elle est fortement représentée dans le Pays de Couiza et dans le canton de Saint-Hilaire dont les reliefs marqués ont historiquement rendu difficile toute autre exploitation. En plus de ses fonctions écologiques et sociales reconnues, la forêt est également une filière économique à part entière qu'il convient de structurer et valoriser. Le diagnostic agricole et forestier a d'ailleurs mis en évidence une ressource locale à la fois qualitative et quantitative.



Massifs forestiers à l'Est du territoire / Scierie à Coustaussa - Photographies © AURCA 2017 et Google Street View.

En s'appuyant sur la Charte Forestière de la Haute Vallée de l'Aude et en compatibilité avec le PCAET, et dans une logique de développement durable, la volonté des élus est de :

- Soutenir l'exploitation durable des forêts ainsi que le développement de la filière bois (stockage, valorisation, transformation, etc.).
- **Favoriser l'adaptation du réseau routier aux contraintes d'exploitation forestière**, qui engendre par exemple une circulation « lourde » avec les grumiers, en accompagnant la réflexion des collectivités compétentes et professionnels de la filière.
- **Générer des débouchés locaux à la forêt du Limouxin** dans le domaine du bois-énergie
- Favoriser les constructions en bois, valoriser les bois d'œuvre locaux...
- ... par une exploitation raisonnée soucieuse de sa dimension paysagère.
- Favoriser la séquestration de carbone : la séquestration nette liée à la forêt étant évaluée à 90 577 tCO₂/an, il convient de protéger la forêt existante et d'augmenter la séquestration

ORIENTATION GENERALE 11. PERMETTRE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES TOUT EN VALORISANT À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE LES RESSOURCES NATURELLES

À l'échelle de son territoire et au travers de la valorisation de ses ressources naturelles, la Communauté de Communes du Limouxin entend contribuer, elle-aussi, à la production d'énergies renouvelables. Faisant l'objet de nombreuses convoitises, il convient d'encadrer ce développement pour ne pas compromettre l'activité agricole, la qualité paysagère ou encore la richesse de la biodiversité qui contribuent à l'attractivité touristique et à la qualité de vie exceptionnelle du territoire.

En ce sens, les élus souhaitent encourager la production d'énergie photovoltaïque et thermique en privilégiant l'installation en toiture (notamment sur les toitures des grandes surfaces commerciales), sur des sols dégradés (anciennes décharges, carrière, etc.) ou des parkings. Il s'agit également de permettre les installations éoliennes et photovoltaïques au sol, sous réserve de ne pas pénaliser les espaces agricoles et forestiers et de limiter les impacts paysagers et environnementaux.

Le territoire renferme des ressources naturelles encore inexploitées. Aussi, la collectivité souhaite ouvrir des possibilités pour l'accroissement de la production d'énergies renouvelables telles que l'hydroélectricité, la géothermie (sources chaudes à Rennes-les-Bains), le bois-énergie issu de la ressource locale au potentiel sous-exploité, la méthanisation ou encore l'éolien, déjà présent sur le territoire.

Pour s'appuyer sur les installations en place, la volonté est de conforter et prendre en compte les installations existantes et leur permettre d'évoluer, comme les installations hydroélectriques (dans le respect de la réglementation et du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Haute-Vallée de l'Aude en vigueur) ou encore le parc éolien de Roquetaillade-Conilhac.

L'augmentation attendue de la production des EnR d'ici 2030 est une multiplication par 2 (loi TECV) soit passer de 17% actuellement à plus de 34% ; chaque commune doit s'interroger sur les possibilités dont elle dispose pour accueillir des installations EnR.



*Parc éolien de
Roquetaillade-
Conilhac*

*Photographies
© AURCA
2017.*

ORIENTATION GENERALE 12. FAVORISER L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE A DESTINATION DES ENTREPRISES, DES TOURISTES, DES ADMINISTRATIONS ET DES HABITANTS ET REDUIRE PROGRESSIVEMENT LES ZONES BLANCHES

En 2016, la Communauté de Communes du Limouxin comptait encore plusieurs zones blanches sur son territoire, ainsi que des problèmes récurrents de connexion aux réseaux Internet et téléphonique.

Bien que la création de réseaux numériques ou l'installation d'antennes téléphoniques ne relèvent pas de ses compétences, la collectivité est consciente de l'enjeu qui en découle en terme d'attractivité du territoire, notamment du point de vue économique. C'est pourquoi, en complément des actions du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique porté par le Département de l'Aude, **elle souhaite inciter le développement de l'accès au numérique et la réduction progressive des zones blanches.**

Pour poursuivre cette démarche à destination des habitants, des entreprises, des administrations ou encore des touristes, il s'agit par exemple de **prévoir la possibilité de raccordement dans les aménagements des nouvelles zones ou encore de proposer un cadre favorable au développement de l'entrepreneuriat, du micro-entrepreneuriat et du télétravail dans les villages.**

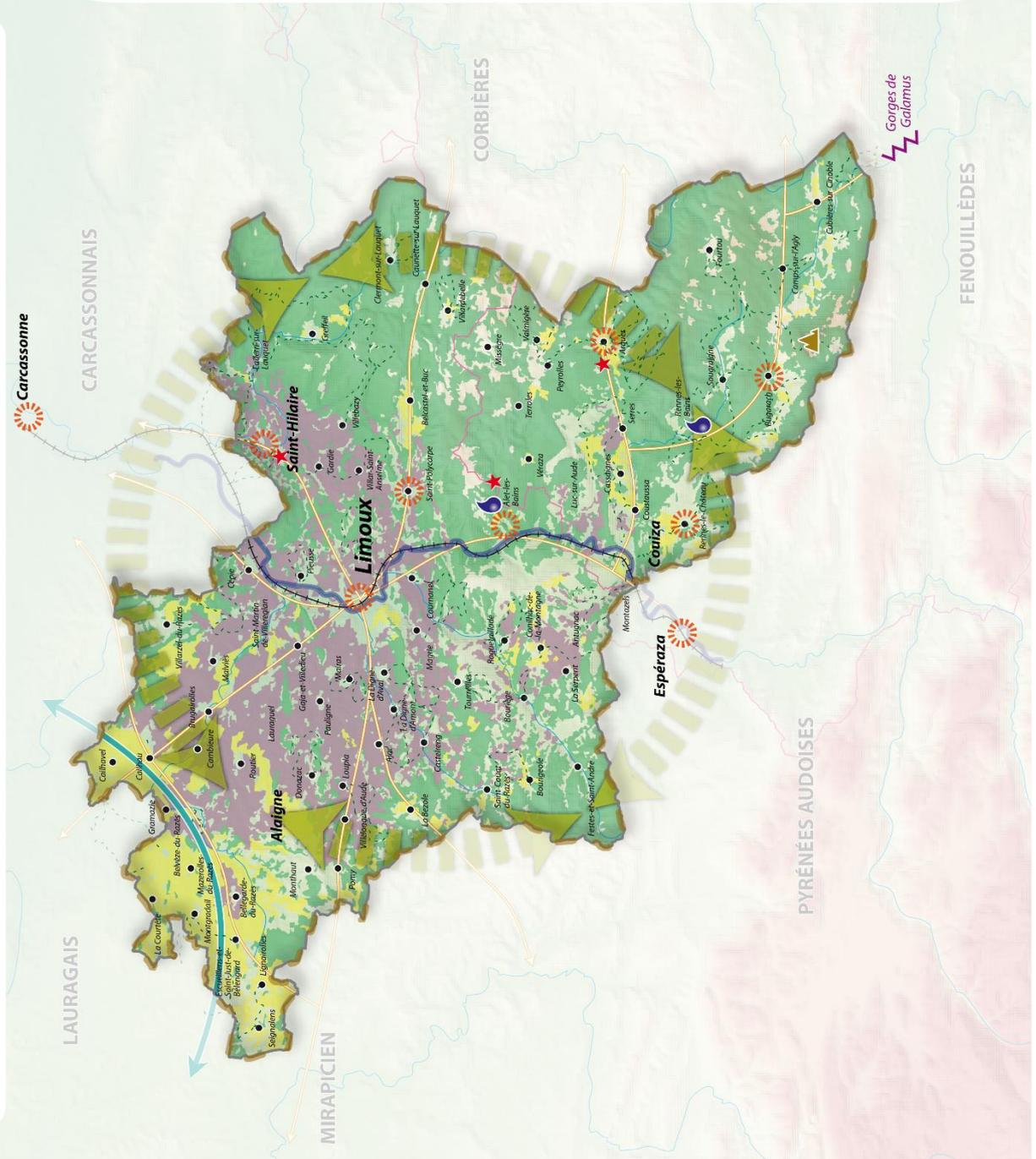


*Logo du Tiers Lieu de Limoux
Source : limoux.fr*

Pour répondre plus spécifiquement aux nouveaux besoins et comportements des entrepreneurs, la collectivité veillera à conforter le Tiers-Lieu de Limoux et à lui adjoindre des services destinés aux entrepreneurs. La création de nouveaux tiers-lieux est également envisagée afin de renforcer le maillage en cours au sein de la Haute-Vallée de l'Aude avec, par exemple, le Tiers-Lieu d'Espérasa.



AMBITION 2 : S'appuyer sur les ressources et potentialités en présence pour conforter l'attractivité du Limouxin



Pôles culturels et touristiques



Sites et Abbayes du réseau Pays Cathare



Conforter le réseau principal des sentiers de randonnée et les sports de nature



Voie verte : Canal du Midi - Montségur



Mise en valeur des activités thermales



Préserver et soutenir la viticulture



Préserver et soutenir le développement de l'activité agricole et pastorale



Soutenir la gestion et l'exploitation de la forêt



Mise en réseau de la filière bois locale



Périmètre du PNR Corbières-Fenouillèdes



Créer les conditions pour faire émerger un tourisme '4 saisons' et favoriser l'innovation

0 2.5 5 km



Sources : IGN BD Topo@2020, DREAL LR 2015, ASTER GDEM
Réalisation : AURCA/Janvier 2021. Tous droits réservés.

**AMBITION 3 :
FAIRE DES SENSIBILITES
ET DES COMPOSANTES
ENVIRONNEMENTALES,
PAYSAGERES ET
PATRIMONIALES DU
LIMOUXIN UN ELEMENT
FEDERATEUR DU PROJET.**

ORIENTATION GENERALE 13. PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE DU LIMOUXIN : PETITS ET GRANDS PAYSAGES, PATRIMOINE VEGETAL, LES SITES URBAINS ET PATRIMONIAUX EMBLEMATIQUES

Dans le cadre des réunions publiques, les participants ont été mis à contribution pour mettre en avant les atouts du territoire, participant ainsi à la définition de cette orientation. Au travers de contributions telles que « richesse patrimoniale », « sites historiques », « magnifique » ou encore « des paysages incomparables », c'est un attachement fort au cadre de vie, en lien avec la qualité paysagère et environnementale du territoire ainsi que son patrimoine culturel qui est mis en avant par les habitants.

Pleinement conscients de la valeur et du potentiel de ce cadre de vie privilégié et encore préservé ; et en lien avec l'élaboration de la Charte du projet de Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes, les élus considèrent comme essentiel de :

Préserver et valoriser les grands ensembles paysagers identitaires et sensibles du territoire, caractéristiques du patrimoine rural et montagnard (plateaux, gorges, forêts, pics, etc.) et vecteurs de qualité du cadre de vie et d'attractivité touristique du Limouxin. Il s'agit par exemple du plateau de Rennes-le-Château, des terres rouges de la vallée du Rialsesse, des collines du Razès, du Pech de Bugarach, du massif de la Malepère...



Illustration d'Ouest en Est, de grands ensembles paysagers du Limouxin - Photographies © AURCA 2017.

Confirmer les espaces agricoles et forestiers comme entités paysagères reconnues du territoire, tels que les collines céréalières du Razès, les coteaux viticoles de la vallée de l'Aude ou encore pâturages et massifs forestiers des Corbières, à l'est du territoire.

Lutter contre la fermeture des espaces en favorisant le maintien voire le redéploiement de l'activité agricole et pastorale, via notamment la remobilisation des friches, la création de conditions favorables à la diversification agricole ou encore en limitant le morcellement de parcelles agricoles du fait de l'urbanisation.

Intervenir qualitativement sur les entrées de villes et villages pour endiguer le phénomène de banalisation, de déstructuration et de perte de lisibilité des silhouettes urbaines et villageoises. Il s'agit de repenser qualitativement la transition entre l'espace rural et la ville via une réglementation de la publicité et des panneaux d'affichage, une recherche architecturale cohérente dans les zones d'activités économiques, une incorporation des circulations douces,

une végétalisation, un enfouissement des réseaux aériens, une unité du mobilier urbain...voire au travers d'une OAP thématique.

Limiter les nuisances visuelles tels que les lignes électriques, les panneaux publicitaires, les dépôts sauvages, ou encore les nouvelles constructions standardisées, sans recherche d'intégration architecturale et/ou paysagère.



Ligne à haute tension à Gardie / Omniprésence de panneaux publicitaires en sortie de ville de Limoux sur la RD118 / Nouveau bâtiment à vocation commerciale en entrée de ville de Limoux - Photographies © AURCA 2017.

Le patrimoine du Limouxin, qu'il soit bâti, naturel ou paysager, constitue l'image de marque du territoire. Image de marque qu'il s'agit de préserver et valoriser pour conforter l'attractivité, notamment touristique (Cf. A2-O7), mais également pour maintenir un cadre de vie privilégié pour ses habitants. La perception et le ressenti qui en découle vis-à-vis du territoire, qu'il soit positif ou négatif, dépendent grandement des premières impressions visuelles.

Dans cette optique, les élus entendent miser sur :

La valorisation et la mise en réseau de l'architecture monumentale et le patrimoine bâti remarquable (civil, religieux, rural, montagnard, industriel, identitaire, etc.) en s'appuyant, entre autres, sur le développement touristique et culturel (églises, abbayes, oratoires, châteaux, grands domaines, villages fortifiés, chapelles, thermes, aqueducs, ponts, fontaines, lavoirs, ferronneries et volets bois, etc.). Des labels comme « Site du Pays Cathare » ou encore « Vignobles et Découvertes » peuvent venir renforcer la lisibilité de la démarche.

La conservation et la valorisation des grands cônes de vue vers des sites emblématiques, depuis les axes routiers, les villes et villages ou depuis les sentiers pédestres. De même pour les itinéraires paysagers de découverte tant routiers que cyclistes ou pédestres (Voie Verte du canal du Midi à Montségur, Sentier Cathare, etc.), qui renforcent l'offre touristique du territoire.

La valorisation et la mise en réseau du patrimoine paysager et bâti, tout particulièrement viticole dont le Limouxin est très riche. Là encore, s'appuyer sur des manifestations telles que Toques et Clochers, Cabanes en fête, le label « Vignobles et Découvertes » ou une OAP thématique « Vigne et Patrimoine » peuvent y contribuer.

ORIENTATION GÉNÉRALE 14. ACCOMPAGNER QUALITATIVEMENT LES ÉVOLUTIONS DES FORMES URBAINES ET ARCHITECTURALES, DES ESPACES ET DES PAYSAGES RURAUX ET MONTAGNARDS

En Limouxin, la qualité du cadre de vie s'exprime également au travers des silhouettes villageoises globalement préservées, qui, de par leur implantation, mettent en valeur le paysage comme à Cailhavel, Serres ou Villar-Saint-Anselme. Ces formes urbaines authentiques témoignent des usages et modes d'habiter sur le territoire au fil des siècles. Toutefois, les silhouettes villageoises tendent à se dévaloriser suite aux phénomènes d'urbanisation successifs en périphérie. Les cœurs de villes et villages sont délaissés, se dégradent et ne sont plus vecteurs de lien social.

C'est pourquoi, dans une optique de limitation de la consommation d'espace et de revitalisation des centres-bourgs, la Communauté de Communes juge capital de **favoriser la reconquête des centres des villes et villages, dans le respect des formes urbaines et architecturales héritées, tout en permettant leur adaptation aux modes de vie actuels**. Il s'agit par exemple de travailler sur les ouvertures, les espaces extérieurs, les espaces publics, le stationnement, l'aération ciblée du tissu urbain...



Réappropriation de l'espace public en centre ancien à Serres et Bellegarde-du-Razès / Exemple de réhabilitation à Greffeil / Photographies © AURCA 2017.

La collectivité s'accorde également sur la nécessité de **préserver et valoriser les silhouettes villageoises** (circulades et villages en forme circulaire, les formes urbaines en étoiles, linéaires, décentralisées et diffuses), **et les sites emblématiques** (villages perchés, adossés au relief, en cœur de vallon, etc.), **notamment lors d'extensions urbaines** pour limiter l'impact sur le paysage naturel, bâti et les entrées de ville via un souci d'intégration paysagère des nouvelles constructions, la création de liaisons avec les cœurs de bourgs ou encore l'adaptation à la trame urbaine existante.

L'intégration et la préservation des éléments patrimoniaux existants devront être prises en compte, tant que faire se peut, en amont des projets de développement.

Ce sont près de 565 écarts, campagnes ou hameaux, qui ont été recensés à l'échelle des 78 communes du Limouxin. Ces écarts, héritages du Moyen-Âge, témoignent d'un mode de vie directement lié aux activités d'agriculture et d'élevage. Pour en maintenir la typicité, tout en s'adaptant à la vie moderne, il s'avère important de maîtriser l'urbanisation des écarts

(campagnes et hameaux) et d'encadrer leur évolution dans le respect de l'existant, en fonction par exemple de la configuration du bâti, d'un changement de destination du bâti, de la présence ou non des réseaux... Aborder l'urbanisation des écarts de manière cohérente et raisonnée, cela vise également à préserver les espaces naturels ou agricoles alentours.

En lien avec les orientations générales A1-O5 et A2-O8 et dans l'objectif d'un accompagnement qualitatif des espaces urbains, il s'agit de prévoir la réhabilitation des zones d'activités et commerciales, via notamment le traitement architectural des hangars, la hiérarchisation et la végétalisation des voies, l'unité du mobilier...

Parallèlement, dans l'objectif de protection des populations et d'un accompagnement qualitatif des espaces et des paysages ruraux et montagnards, il convient de porter une attention particulière au phénomène de cabanisation, présent en Limouxin.

ORIENTATION GENERALE 15. FAVORISER L'EMERGENCE D'UNE URBANISATION ET DE CONSTRUCTIONS PLUS PERFORMANTES SUR LE PLAN ENERGETIQUE DANS UN SOUCI D'INTEGRATION AVEC L'EXISTANT

En lien avec l'A2-O10, l'élaboration de son PCAET et dans l'intégration des principes de la transition énergétique dans son évolution urbaine, la Communauté de Communes du Limouxin estime nécessaire de **favoriser l'émergence de formes urbaines et de constructions de qualité, respectueuses de l'architecture et de l'ambiance villageoise** :

- Orientées vers l'aménagement d'écoquartiers labellisés englobant des considérations liées aux transports, à la densité, aux formes urbaines et à la valorisation des espaces communs.
- Orientées vers l'économie d'énergie et en favorisant l'architecture bioclimatique qui tend à s'adapter au mieux à son environnement immédiat en prenant en compte la topographie, l'ensoleillement, les vents dominants, la végétation existante... tant dans les projets publics que privés.
- Orientées vers les techniques de l'écoconstruction qui utilise des matériaux locaux, biosourcés afin de tendre vers l'objectif de 370kg/ecCO²/m²
- **Orientées vers la production d'énergie à l'échelle de la construction** en encourageant notamment les constructions à énergie positive, les panneaux photovoltaïques sur toiture, le développement des réseaux de chaleur... tant dans les projets publics que privés.
- Encourager les maisons mitoyennes afin d'économiser l'espace et l'efficacité thermique des constructions



Extrait du Plan Climat Air Energie Territoriale du Limouxin – Cahier « Synthèse stratégie » - Titre 2 « Une stratégie locale construite autour de 5 orientations », page 9. Bureau d'études EXPLICIT : Expertise Energies Climat, 2022

Nécessaire pour garantir l'accueil de nouvelles populations et satisfaire les différents parcours résidentiels, l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est malgré tout un processus coûteux, tant financièrement qu'en artificialisation des sols. Pour assurer un développement urbain maîtrisé et harmonieux, il est essentiel de prioriser l'urbanisation dans les secteurs raccordés, ou raccordables aux réseaux secs et humides (électricité, eau potable, assainissement-station d'épuration, etc.).

Renforcer la place du végétal et du minéral dans les nouveaux aménagements urbains est une composante non négligeable concernant la recherche de performance énergétique et la séquestration du carbone par les arbres. La préservation des haies, des canaux, des arbres remarquables, de murets...et plus généralement la végétalisation des aménagements participent à la préservation de la biodiversité, à la qualité du cadre de vie, favorisent les continuités écologiques, diminuent les îlots de chaleur et limitent le ruissellement pluvial.

En lien avec l'orientation générale A3-O17, il est également question d'inciter au stockage et à la récupération des eaux de pluie.

Enfin, maillon incontournable dans le fonctionnement du territoire, il convient de préserver l'agriculture et d'anticiper d'éventuels conflits d'usage liés à cette activité. En ce sens, il s'agit de **favoriser l'émergence de formes urbaines et de constructions de qualité soucieuses des espaces de transition entre urbanisation et espaces agricoles ou naturels** via par exemple, l'aménagement d'espaces tampons. De plus, la règle de réciprocité d'implantation des constructions par rapport aux bâtiments agricoles et les périmètres de protection autour des points de captage d'eau potable seront respectés.

ORIENTATION GENERALE 16. PRESERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES DU LIMOUXIN

La sauvegarde de la biodiversité ne peut se cantonner à la protection d'espaces définis et reconnus pour leur intérêt faunistique, floristique ou écologique, au titre de programmes d'inventaires ou d'outils de gestion ou de protection. La reconnaissance et la préservation des continuités écologiques jouent également un rôle primordial.

Les élus communautaires sont conscients des atouts et de la richesse naturelle du territoire, tels que les sites Natura 2000 du massif de la Malepère et des Hautes Corbières, les boisements autour du col de St-André ou encore la forêt domaniale du Riassesse. Les cours d'eau sont également reconnus comme réservoirs de biodiversité, ou corridors écologiques : l'Aude, la Salz, le Sou, le Lauquet, l'Agly, le Cougaing...



*Observatoire des vautours à Bugarach
Photographies © AURCA 2017.*

La vallée de l'Aude abrite de nombreux corridors écologiques qui mettent en relation ces différents réservoirs de biodiversité. Ainsi, en concordance avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, la Communauté de Communes du Limouxin estime nécessaire de préserver les continuités et corridors écologiques qui reposent sur la prise en considération de toute la matrice paysagère, comme par exemple la vallée de l'Aude. En ce sens, les élus souhaitent considérer et sauvegarder les vastes espaces présentant un intérêt écologique particulier (Parc Naturel Régional, sites Natura 2000, ZICO, ZNIEFF,

etc.).

En poursuivant notamment les actions engagées par la Charte Forestière de la Haute Vallée de l'Aude, il s'agit de protéger les grands ensembles boisés du territoire et y soutenir une gestion forestière durable.

Toujours en adéquation avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Haute Vallée de l'Aude, et en partenariat avec le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR), la collectivité désire garantir la protection des zones humides recensées dans l'inventaire du SMMAR. De même, elle s'accorde à préserver les continuités aquatiques, supports de la trame bleue tels que les cours d'eau et leurs ripisylves, dont l'Aude qui constitue un espace de mobilité à part entière.



*L'Aude traversant Limoux / Le Riassesse à Serres / Le Lauquet à Greffeil
Photographies © AURCA 2017.*

Par ailleurs, pour mener à bien cette orientation, et dans le respect de la Loi Montagne lorsqu'elle s'applique, il paraît déterminant de privilégier l'urbanisation en continuité du tissu urbain existant et de contenir le développement de l'habitat diffus ou isolé.

ORIENTATION GENERALE 17. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES DE TOUTE NATURE

La mise en œuvre du projet d'aménagement intercommunal ne peut s'effectuer sans la prise en compte des risques de toute nature (naturels, technologiques, etc.), au regard de l'impact évalué du changement climatique.

Le Limouxin est d'ailleurs un territoire particulièrement soumis au risque inondation dont certains épisodes, tels que la crue exceptionnelle de la Salz en 1992, sont encore très présents dans la mémoire collective.



*Repère de crue à Couiza / Crue de l'Aude de mars 2017 à Limoux
Photographies © AURCA 2017 / webaudetv.com*

Ainsi, pour réduire l'exposition des biens et des personnes, les élus jugent capital d'intégrer les dispositions relatives aux politiques de prévention des risques dans la stratégie d'aménagement. Par exemple, il existe des Plans de Prévention du Risques Inondation (PPRI) exécutoires ou en cours d'élaboration qui s'imposent, sur les communes concernées, comme servitude au PLUi. Leur prise en compte se doit d'être anticipée dans tous futurs projets. De même, il s'agit de faire respecter les diverses servitudes en vigueur ou encore l'obligation de débroussaillage pour lutter contre le risque incendie.

Plus spécifiquement au risque inondation, la Communauté de Communes souhaite promouvoir une gestion des eaux pluviales qui ne favorise pas le ruissellement pour les zones urbaines. Par exemple, en limitant l'imperméabilisation des sols en prévoyant des ouvrages nécessaires (noues, bassins de rétention, par un règlement adapté concernant les clôtures, etc.).

Elle entend également promouvoir une bonne gestion des cours d'eau via l'entretien de la ripisylve et la préservation des zones humides en collaboration avec le SMMAR. Il existe un intérêt à sauvegarder ou reprendre des espaces de bon écoulement des eaux. Il peut aussi s'agir d'aménagements paysagers qualitatifs en cœur de ville : parcs, promenades, pontons de pêche, etc.

De plus, pour la collectivité, il paraît déterminant d'orienter l'urbanisation au regard des risques pour limiter l'exposition des biens et des personnes. Cela passe notamment via la limitation de l'expansion de l'habitat diffus et isolé dans les zones soumises au risque incendie (prise en compte des périmètres de protection incendie).

ORIENTATION GENERALE 18. ASSURER LA PRESERVATION ET LA SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Bien que les masses d'eau souterraines soient plutôt en bon état, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, il existe localement des problèmes en termes d'accessibilité à la ressource. En effet, en période estivale, certaines communes du Limouxin ne peuvent subvenir aux besoins de leurs administrés.

Le changement climatique menaçant également la disponibilité de cette ressource (augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes comme les sécheresses), la préservation de la ressource en eau est primordiale pour garantir l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation du territoire, et ses élus en sont conscients.

Ainsi, il convient de respecter les ressources en eau et d'aller vers une gestion plus économe de celles-ci, tant au niveau des prélèvements que des effluents. Aujourd'hui, certains cours d'eau subissent des pressions comme des pollutions issues de l'activité agricole ou encore suite à la réalisation d'aménagements. La recherche d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau est à poursuivre. De plus, la sensibilisation des particuliers autour des différents usages de la ressource (domestique, agricole, économique ou de loisirs), et de sa gestion plus économe, peut constituer un atout intéressant.

Il s'agit également de travailler à l'amélioration de la performance et au maillage des réseaux, mais aussi de regrouper l'urbanisation pour limiter les extensions des réseaux suivant les capacités des réseaux et le traitement des eaux usées.

Cela passe notamment par :

- La mise en place de périmètres de protection des captages d'eau potable, intégrés aux documents d'urbanisme.
- Un effort d'entretien et d'optimisation des réseaux existants.
- La mobilisation du potentiel foncier et bâti existant au sein des enveloppes urbaines.
- La mise en place de densités minimales sur les nouvelles opérations d'aménagement.

Enfin, de manière plus générale, une collaboration continue avec le SMMAR est à envisager.

REALISATION - MAITRISE D'OUVRAGE



Communauté de Communes du Limouxin
2, Place Alcantara
11303 LIMOUX cedex
Tél. : 04 68 31 40 78
Email : accueil@cc-limouxin.fr

PARTICIPATION AUX ETUDES - CONCEPTION GRAPHIQUE



Agence d'Urbanisme Catalane
19, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage
66000 PERPIGNAN
Tél.: 04 68 87 75 52- Fax : 04 68 56 49 52
E-mail : agence.catalane@aurca.org



web

Figure 1 : Document provisoire/juin 2023
Figure 2 : Tous droits réservés